

AVANTAGES DE CET ACCOMPAGNEMENT

- Une intégration des recommandations d'adaptation dès les premières phases de la construction grâce à un cahier des charges détaillé et spécifique,
- Une mise en place d'adaptations et de pré-adaptations avant l'arrivée des personnes déficientes visuelles et / ou âgées anticipant des demandes ultérieures,
- Une meilleure application des adaptations par un suivi dans les phases de préparation à l'exécution et d'exécution,
- Un gain de temps dans le choix des matériaux et des aménagements grâce aux recommandations et à l'expérience acquise,
- Une gestion des coûts qui sont déjà intégrés dans le devis général dès le projet et non en surcoût pendant et après l'exécution.



autonomie et intégration
pour personnes aveugles
et malvoyantes

Adaptation des lieux de vie des personnes déficientes visuelles et/ou âgées

Centrevue vous conseille...

Contactez-nous !

Centrevue
Rue des Poudrières 135
2000 Neuchâtel

032 886 80 40

www.centrevue.ch
centrevue@ne.ch

www.centrevue.ch



Vous avez le projet de construire ou de rénover un lieu de vie accueillant des personnes déficientes visuelles et/ou âgées tels que :

- Appartements avec encadrement,
- Foyers de jour,
- Extensions d'EMS et/ou construction d'EMS par exemple: unités psychogériatriques
- Lieux d'accueil et de soins

Centrevue, centre de compétence dans le domaine du handicap visuel pour le canton de Neuchâtel, vous accompagne dans cette démarche afin que l'environnement de la personne soit adaptable ou adapté au mieux.

Les recommandations indiquées, dès la phase d'étude de projet, vont au-delà de la norme SIA 500 « Constructions sans obstacles ».

Les adaptations de l'environnement visuel (<https://centrevue-experience3d.ch>) permettent l'accessibilité aux futurs occupants et ainsi favoriser leur autonomie, leur qualité de vie et leur maintien à domicile.

Cette prestation est fournie par deux ergothérapeutes, toutes deux spécialistes en réadaptation de personnes malvoyantes et aveugles.

ACCOMPAGNEMENT DE VOTRE PROJET

Selon la Société Suisse des Ingénieurs et des Architectes (SIA), une construction comporte 6 phases :

- | | | |
|------------------------------------|--------------------------------|---------------------------|
| 1. Définition des objectifs | 2. Études préliminaires | 3. Étude du projet |
| 4. Appel d'offres | 5. Réalisation | 6. Exploitation |

Centrevue vous accompagne dans les phases suivantes:

PHASE 3. ÉTUDE DU PROJET

Avant-projet / projet

CHF 125.- / heure

- Informations sur le rôle de Centrevue
- Recommandations globales sur le projet dans sa globalité en lien avec le handicap visuel et la personne âgée
- Conseils et recommandations (au-delà des normes existantes) sur l'adaptation de l'environnement.
(Nous ne conseillons cependant pas d'entreprises pour la réalisation des dites recommandations).
- Établissement d'un cahier des charges spécifique

PHASE 4. APPEL D'OFFRES

Préparation à l'exécution

CHF 125.- / heure

- Vérification de la conformité des matériaux, des équipements proposés (selon devis et / ou échantillons présélectionnés)

PHASE 5. RÉALISATION

Exécution de l'ouvrage

CHF 125.- / heure

- Vérification de l'application concrète des recommandations proposées (par des visites sur place ou par la participation aux préparations de séances de chantier)

